



Conseil Economique
et Social

Distr.
LIMITEE

E/1997/L.58
24 juillet 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Session de fond de 1997
Genève, 30 juin - 25 juillet 1997
Point 12 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA RESOLUTION 50/227 DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Projet de décision présenté par le Vice-Président du Conseil,
M. Anwarul Karim Chowdhury (Bangladesh), à la suite
de consultations officielles

Examen des organes subsidiaires du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 50/227 de l'Assemblée générale du 24 mai 1996, dans laquelle l'Assemblée a notamment décidé que le Conseil devrait entreprendre un examen des mandats, de la composition, des fonctions et des méthodes de travail de ses commissions techniques et organes d'experts et devrait en priorité étudier le rôle, les méthodes de travail et les relations avec d'autres organes de la Commission de la science et de la technique au service du développement, du Comité de la planification du développement, du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement et du Comité des ressources naturelles,

Rappelant sa résolution 1996/41 du 26 juillet 1996 concernant l'application de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale,

Tenant compte du travail effectué lors de sa session de fond de 1997, y compris des consultations préparatoires qui ont eu lieu à New York, ainsi que des vues exprimées et des positions adoptées par les Etats Membres et des éléments fournis par le secrétariat du Conseil économique et social et les secrétariats fournissant les services fonctionnels nécessaires aux organes examinés en priorité,

1. Décide de continuer à étudier, lors de la reprise de sa session de fond, la question de son examen conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale (annexe I, par. 70 et 71) et à la résolution 1996/41 du Conseil;

2. Prend note du résumé de l'examen entrepris à sa session de fond de 1997, qui a été présenté par le Vice-Président du Conseil et qui est reproduit dans l'annexe de la présente résolution;

3. Prie le Président du Conseil de transmettre ce résumé au Président de l'Assemblée générale à ses cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions afin qu'il soit examiné au titre des points pertinents de l'ordre du jour de l'Assemblée.

Annexe

RESUME PAR LE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,
M. ANWARUL KARIM CHOWDHURY (BANGLADESH), DES CONSULTATIONS OFFICIEUSES
CONCERNANT L'APPLICATION DE LA RESOLUTION 50/227 DE L'ASSEMBLEE
GENERALE : EXAMEN DE LA COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT, DU COMITE DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT, DU COMITE DES SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES
ET RENOUVELABLES ET DE L'ENERGIE POUR LE DEVELOPPEMENT
ET DU COMITE DES RESSOURCES NATURELLES

Lors des préparatifs de la session de fond de 1997 du Conseil économique et social qui ont eu lieu à New York et pendant la session proprement dite qui a eu lieu à Genève, plusieurs séries de consultations ont été tenues, en application de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, au sujet d'un examen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, du Comité de la planification du développement, du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement et du Comité des ressources naturelles dans le cadre de l'examen des organes subsidiaires du Conseil. Ces consultations ont été facilitées par les renseignements généraux et les idées et suggestions très utiles fournis à la demande des Etats Membres par les présidents des organes examinés en priorité, par le secrétariat du Conseil et d'autres secrétariats pertinents chargés de l'appui fonctionnel. Le Groupe des 77 et la Chine ainsi que l'Union européenne ont également communiqué par écrit des observations et des propositions destinées à être étudiées lors de l'examen. Sur la base de ces différents apports, le Vice-Président a présenté une base de discussion officieuse (datée du 30 juin 1996), conformément au mandat qui lui avait été donné. Au cours de la session de fond, un examen détaillé du mandat, de la composition et des méthodes de travail de chacun des quatre organes considérés a été mené à bien.

Le présent résumé des questions abordées, établi par le Vice-Président, est destiné à faciliter de nouvelles consultations.

Au sujet du processus suivi, le sentiment général qui a prévalu lors des consultations a été le suivant :

- Le processus intergouvernemental prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/227 devrait se poursuivre à la reprise de la session de fond en 1997. On a cependant fait valoir que

des informations complémentaires, qui seraient fournies par le Secrétaire général, seraient utiles au Conseil pour son examen;

- Il était nécessaire de coordonner le processus intergouvernemental d'examen pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de double emploi.

En ce qui concerne la Commission de la science et de la technique au service du développement, les principaux sujets de préoccupation ont été les suivants :

- Le rôle de la Commission, ses caractéristiques et son impact;
- Le contrôle intergouvernemental et les liens de la Commission avec le Conseil économique et social et le Conseil du commerce et du développement ainsi qu'avec d'autres organes intergouvernementaux, notamment la Commission du développement durable;
- La coordination, notamment à travers l'ordre du jour et le programme de travail de la Commission;
- Le lien entre la Commission et son secrétariat chargé de lui fournir un appui fonctionnel et ses relations avec les organismes de l'ONU;
- Le nombre de membres, la composition et la constitution définitive (sièges à pourvoir, équilibre régional, etc.).

Au sujet du Comité pour la planification du développement, les principaux sujets de préoccupation ont été les suivants :

- Le rôle du Comité dans la préparation des discussions consacrées au développement par le Conseil, en particulier pendant le débat de haut niveau, ainsi que son rôle dans l'identification et l'analyse des nouvelles tendances et questions et de celles qui commencent à apparaître dans le domaine du développement;
- Le nom du Comité : celui-ci pourrait être rebaptisé Comité des politiques du développement, comme il l'a lui-même suggéré, ou Comité des questions de développement;
- Le rôle du Comité dans le réexamen de la liste des pays les moins avancés : il s'agissait de savoir si un autre organe des Nations Unies pourrait s'acquitter de cette tâche;
- La clarification des liens entre le Comité et le Conseil consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le développement durable.

Au sujet du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, les principaux sujets de préoccupation ont été les suivants :

- Comment traiter efficacement, au niveau des experts, la question de l'énergie, qui est particulièrement importante pour les pays en développement;
- La place du Comité dans le mécanisme des organes subsidiaires du Conseil : devrait-il relever directement du Conseil ou faire rapport par l'intermédiaire de la Commission du développement durable ?
- Les modalités de diffusion et d'utilisation des rapports du Comité;
- Les liens avec les autres organes des Nations Unies.

Au sujet du Comité des ressources naturelles, les principaux sujets de préoccupation ont été les suivants :

- La place du Comité dans le mécanisme du Conseil et ses liens avec d'autres organes, en particulier la Commission du développement durable et le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement;
- La question de savoir si les problèmes relatifs à l'eau douce doivent être examinés séparément par le Comité ou s'ils peuvent être débattus au sein de la Commission du développement durable;
- La question de savoir comment traiter efficacement la question des minéraux et s'il est possible de combiner cette tâche avec les travaux sur l'énergie effectués par le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement;
- Les modalités de diffusion et d'utilisation des rapports du Comité.

Appendice

Base de discussion officieuse sur la Commission de la science et de la technique au service du développement, le Comité de la planification du développement, le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement et le Comité des ressources naturelles

A. Commission de la science et de la technique au service du développement

- Conserver le mandat établi par les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil. Dans ce contexte, prêter une attention particulière aux questions du transfert de technologie et du renforcement des capacités.
- Réduire le nombre de membres de la Commission de 53 à 24. Ceux-ci seront des experts désignés par les Etats Membres.
- Continuer de rendre compte directement au Conseil.
- Améliorer la coordination avec les autres organismes, notamment la Commission du développement durable.
- Améliorer la diffusion des informations.

B. Comité de la planification du développement

- Le nom de ce comité sera ainsi modifié : Comité des politiques/questions de développement.
- Le Comité devrait être un organe consultatif indépendant, fournissant au Conseil des apports sur diverses questions ou divers thèmes examinés au sein de ce dernier. Son mandat concernant les pays les moins avancés sera prorogé.
- La diffusion d'informations sera améliorée.
- Le Conseil devrait fournir des orientations en ce qui concerne le programme de travail du Comité.
- Le Comité (composé de 24 membres) devrait comprendre des représentants de diverses disciplines économiques et sociales pertinentes pour son rôle de cellule de réflexion. Il devrait également comprendre des membres capables d'offrir de nouvelles perspectives sur les questions examinées.

C. Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
et de l'énergie pour le développement

D. Comité des ressources naturelles

- Ces deux comités seront fusionnés pour former le Comité des ressources naturelles et de l'énergie pour le développement.
- Le nouveau Comité sera composé de deux groupes, l'un traitant de l'énergie pour le développement, y compris les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et l'autre principalement des ressources en eau.
- Le Comité devrait faire office d'organe consultatif d'experts relevant du Conseil.
- Le nouveau Comité sera composé de 24 experts désignés par les Etats Membres : chaque groupe sera composé de 12 membres possédant des compétences techniques adéquates et appropriées.
- Les groupes devraient axer leurs travaux sur l'élaboration de recommandations appropriées qu'ils présenteraient au Conseil pour décision.
- Le Comité se réunira tous les ans pendant une semaine, compte tenu de l'importance des questions examinées par les deux groupes.
- La diffusion d'informations et la coordination avec les autres organismes des Nations Unies seront améliorées.
